

PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR AN :

DÉPARTEMENT, six mois. . . 7 »

REMIREMONT, six mois. . . 6 50

FRANCE, un an. 15 »

ANNONCES

La ligne : { Judiciaires. . . 40 c.
Ordinaires. . . 20 c.
Réclames. . . 25 c.

LE PEUPLE VOSGIEN,

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT LES

MARDI ET VENDREDI.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au citoyen A. THÉRIN, rédacteur-gérant, à Remiremont.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

On s'abonne hors d'Épinal : — à Rambervillers, chez le citoyen MÉJEAT, limonadier; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE, — à Dompierre, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur; — à Gérardmer, chez le citoyen GUERY, notaire; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIN, imprimeur; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT, limonadier; — à Forcioux, chez le citoyen QUILLOT, notaire.

Remiremont, le 16 Avril 1850.

Guerre à l'apostasie.

Il y a deux ans à pareille époque, un jeune homme que la révolution de Février surprit dans une douce quiétude et en quelque sorte sur les bancs de l'école du parlementarisme, vint, devant les électeurs Vosgiens, faire comme tant d'autres amende honorable pour ses opinions passées, reconnaître la puissance de la démocratie et demander à ses concitoyens l'honneur de la servir et de la défendre.

M. Buffet, ce jeune héros de la République démocratique, dans ses phrases molles et étudiées, dans ses périodes arrondies mais vides, a cependant encore laissé assez d'idées pour qu'aujourd'hui on puisse mettre l'homme en face de ses principes et lui demander compte de ses promesses.

La besogne n'est pas difficile; pour cela il nous suffira de citer les principaux passages de la profession de foi de 1848.

« Dans ma ferme conviction, l'assemblée constituante devra nous donner la République, non point comme une de ces expériences que l'on essaie sans grand souci du succès, et avec la secrète pensée de s'arranger très-bien d'un échec. Non, messieurs, il faut travailler à fonder la République avec la volonté arrêtée, énergique, de la faire réussir, DE SE DÉVOUER A CETTE GRANDE OEUVRE CORPS ET BIENS! »

Aujourd'hui, M. Buffet est de ce grand parti de l'ordre qui a pris pour devise cette parole du maréchal Bugeaud : Essayons franchement et loyalement la République. Mais si l'essai franc et loyal, tenté par les royalistes exclusivement, ne réussit pas, que fera M. Buffet? Se dévouera-t-il corps et biens? Qu'en pense le Journal des Vosges qui veut aussi essayer? Ajoutons encore que ce parti ne tient pour le moment à la République que parce que c'est le gouvernement qui le divise le moins.

« J'ai toujours pensé que la préférence à donner au régime monarchique n'était pas une question de principe absolu, de théorie systématique, que c'était une question de temps et d'opportunité, que la monarchie et la République répondaient à différents âges de la vie des peuples, à des degrés divers de leur développement. . . . Aujourd'hui elle est manifestement et d'une manière définitive résolue par l'avènement, et la passer, l'agiter de nouveau, ce serait, je ne saurais le dire avec trop d'énergie, ce serait faire acte d'aveuglement, de folie. »

Eh! mon Dieu, qui donc à cette époque osa prétendre le contraire? Les légitimistes les plus blancs, les orléanistes les plus satisfaits saluèrent et acclamèrent la République. Tous s'inclinèrent devant le succès. M. Buffet a reconnu son erreur, et au 24 Février il y eut tant d'illuminés que nous n'osons plus lui faire un reproche d'avoir dit à Nancy quelques jours avant ces journées funestes que la République était la plus dangereuse des chimères, et que, quant à lui, il était décidé à combattre énergiquement toute tentative qui aurait pour but la destruction de la monarchie. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer sa théorie en fait de conduite politique; il s'est toujours trouvé du côté du plus fort, monarchien sous Louis-Philippe, puis sous-commissaire de Ledru-Rollin, puis partisan de Cavaignac, puis ministre de Napoléon, aujourd'hui membre de la majorité quand même.

« La question sérieuse, pratique, n'est plus désormais de savoir si l'on aura la République, mais quelle sera cette République. »

Ah! voyons.

« Je demande que notre République soit un régime d'ordre, de liberté et de droit, et NON UN RÉGIME DE DESPOTISME ET D'ARBITRAIRE. »

Vite, vite, M. Buffet, abandonnez les rangs de la majorité, si vous n'êtes point un apostat.

« N'entendons-nous pas chaque jour des hommes qui se

disent et même qui se croient libéraux, professer des maximes, émettre des principes que ne désavouerait pas un despote, faire de la liberté sans s'en rendre bien compte, UNE ARME DE PARTI, dont l'usage, interdit à leur adversaire, leur serait exclusivement réservé? Ce n'est pas ainsi, messieurs, que je comprends cette suprême prérogative de l'ordre. »

« Il faut que tous puissent MANIFESTER HAUTEMENT, FRANCHEMENT leurs sentiments, leurs opinions, leurs croyances; que tous puissent travailler par la parole, par la presse, par tous les moyens de loyale propagande à répandre ces sentiments, ces opinions, ces croyances, à leur gagner les cœurs, à leur conquérir les consciences. »

« PARTOUT OU JE VOIS CETTE LARGE EXPANSION DE L'ÂME HUMAINE ACCEPTÉE ET GARANTIE, LA JE VOIS LA LIBERTÉ; PARTOUT AILLEURS JE N'APERÇOIS QUE LA DICTATURE, exercée par la foule ou par un seul, MAIS TOUJOURS HAÏSSABLE, SOUS QUELQUE FORME QU'ELLE SE DÉGUISE, DE QUELQUES SPÉCIEUX PRÉTEXTES QU'ELLE SE RECOUVRE. »

Ici nous n'avons vraiment pas le courage de mettre en regards de ces nobles paroles le tableau de toutes nos libertés ravies, de tous nos droits disputés ou disparus; l'interdiction des réunions, des banquets, la loi contre le colportage, l'espionnage, la délation, les destitutions pour opinion politique, les calomnies officielles, l'état de siège, l'instruction populaire livrée aux jésuites, la prescription des instituteurs, la transportation sans jugement, la déportation meurtrière, la violation des lois, etc., etc., tout cela, aux yeux du représentant des Vosges, c'est UNE LARGE EXPANSION DE L'ÂME HUMAINE, c'est la liberté, c'est l'ordre, c'est le droit. O dérision! Si M. Buffet a manqué de mémoire, les électeurs en auront pour lui, nous l'espérons.

« Pour jouir réellement, efficacement de la liberté, il ne suffit pas de l'aimer, il faut encore en posséder l'art! »

N'est-ce pas, Vosgiens, comme il le possède merveilleusement, cet art?

« Les réformes politiques ne sont point cependant les seules, ne sont point même les plus importantes que l'on puisse attendre de cette assemblée. Si le programme qu'on lui pose se trouve inscrit en première ligne : amélioration du sort des travailleurs! Ce programme, personne n'y souscrit plus que moi, personne ne désire plus ardemment, qu'on parvienne à le bien remplir. »

Travailleurs, répondez, votre sort est-il amélioré?

« J'en tends sans cesse répéter autour de moi que la révolution de 89 n'a été qu'une révolution politique, et que c'est en 1848 que s'est accomplie la révolution sociale. Je ne comprends pas un pareil langage. Eh! quel, vous n'appelleriez pas sociale cette révolution de 89 qui, etc. (Suit une période que l'orateur résume ainsi.) Égalité au sein de la famille, division dans les héritages, affranchissement complet du travail, voilà les grands principes, les principes vraiment sociaux que nos pères ont conquis, etc. »

On peut voir ce qu'a d'incomplet et de faux cette manière de comprendre 89. Non, le travail n'est point complètement affranchi. Ce sera la grande tâche de ce siècle d'accomplir l'émancipation du travail et du travailleur. Quand on aura fait disparaître les gros budgets, les financiers, les usuriers, les agioteurs, les exploités, les monopoleurs, quand l'association ne trouvera plus d'entraves, le travail sera libre.

« La liberté du travail comporte d'ailleurs bien des combinaisons. »

Nous connaissons celles de M. Buffet. Douze heures de travail par jour, pas moins; toutefois l'ouvrier a le droit et la liberté de travailler plus, s'il le veut. Quant au marchandage, c'est une chose heureuse et bonne.

« L'association n'est, après tout, que l'une de ses applications, application souvent très-heureuse, souvent aussi irréalisable, mais toujours inoffensive tant qu'elle reste volontaire. »

M. Buffet fait partie avec M. Léon Faucher d'une

commission qui repousse toute continuation de secours aux associations ouvrières.

« On ne découvrira point pour les plaies du corps social, une panacée universelle; mais on pourra sans aucun doute placer ce corps puissant dans de meilleures conditions hygiéniques et faire circuler plus abondamment dans tous ses membres la vie, la santé, le bien-être. »

Oui, sans doute, avec des principes démocratiques appliqués franchement, comme le veulent les socialistes. Mais depuis un an et demi que les royalistes sont au pouvoir, le paupérisme envahit la société tout entière.

« J'ai consacré mon temps, mes veilles, à l'étude assidue, consciencieuse, des questions politiques, administratives, économiques que l'assemblée nationale sera appelée à résoudre; celles qui intéressent l'agriculture, cette force vitale de la France, ont été l'objet de ma vive prédilection. »

C'est son discours contre l'établissement des écoles agricoles qui lui a valu les fonctions de ministre de l'agriculture et du commerce.

Qu'a-t-il fait alors pour la France? RIEN! RIEN! RIEN! C'est le premier ministre de Napoléon qui ait dû quitter le pouvoir!

M. Buffet a été élu en 1848 par 71 mille suffrages, en 1849 par 45 mille; en 1850 le candidat de son choix, le général Raoul, n'en a plus que 26 mille. Tout porte à croire qu'en 1852 il se trouvera avec la majorité d'aujourd'hui dans les rangs d'une infime minorité. Ainsi soit-il! X.

A propos de bottes.

Le seigneur Dieu forma donc l'homme du limon de la terre, et il répandit sur son visage un souffle de vie et l'homme eut une âme vivante. Il dit ensuite : Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance.

Et tous les jours on écrit et on prêche que les rouges et les socialistes sont faits à l'image du diable.

Si nous portons des cornes, messieurs! cela ne prouve qu'une chose, c'est que vous êtes plus démoralisés et plus banquiers que nous.

Diable ou cornard, je suis de mon parti! Mais je crains bien, si je vais au sabbat, de m'y trouver seul et de n'y coudoyer que des fariniers qui me poursuivront dans les marais et les cimetières, comme une meute de chiens furieux, en aboyant sur mes talons.

Noir charbonnier, tu n'auras pas ma fille.

C'était pis qu'au cirque. Les bonnets de coton sur leurs manches à balai, sont plus insupportables que les eunuques, les capucins et les bossus. Bah! j'épouserai une charbonnière!

Il n'y a pas de sot métier, disent les cantonniers et les marchands d'allumettes.

J'ai couché chez des charbonniers. L'accueil était riant et cordial, la giblotte parfumait la chambre basse comme un buisson de thym, de laurier et de romarin, le sotré ne venait point s'accroupir sur la paille d'avoine, mais on rêvait de sa passion et de sa mère, couché dans ces draps grossiers, savonnés comme la robe d'une communiant. Il y faisait si bon sous ce pauvre toit, que j'aurais voulu y demeurer toujours. C'est qu'on était au mois de janvier, que dehors il neigeait et gelait, et que ces braves gens me logeaient comme cela, seulement pour l'amour de Dieu, par bonté d'âme.

J'ai rencontré aussi des marchands de craie rouge. C'est un métier qui ne rapporterait pas gros aujourd'hui. Ces bohémien-là sont libres comme les esprits, forts comme les oiseaux voyageurs, honnêtes en amour comme des tourterelles, fiers de caractère comme des républicains de la veille. Essayez donc de toucher à leurs brunes jeunes filles, de soutenir avec vos yeux gris, leur regard noir, étincelant! C'est de la canaille, dites-vous! — Ils ne sont pas châtrés! C'est une belle

race de poètes et de prophètes. Ils ont vu le Christ qui a fait pour eux le miracle de la multiplication des pains.

J'ai vu des marchands de farine qui plâtraient l'estomac du pays, des banquiers qui affamaient le peuple et s'enrichissaient en le ruinant, j'ai vu des chiens voraces, des corbeaux insatiables, des politiques ayant le flair du renard, etc., etc.

Et parce que Dieu anima du même souffle l'homme et ses descendants qu'il fit à son image et à sa ressemblance, MM. les préfets, lorsqu'ils dénient un démocrate, s'informent de suite s'il est bien né sous une tête de choux français ou s'il n'y aurait pas moyen de l'expédier pour un pays chinois quelconque. L'épicier et le perruquier en savent toujours très-long, mais dans ce cas-ci, on pourrait s'adresser à la femme Claude Pierre et aux sages-femmes en général.

Discours de Victor Hugo sur la déportation.

M. VICTOR HUGO. Messieurs, parmi les journées de février, journées qu'on ne peut comparer à rien dans l'histoire, il y eut un jour admirable, ce fut celui où cette voix souveraine du peuple qui, à travers les rumeurs confuses de la place publique, dictait les décrets du gouvernement provisoire, et prononça cette grande parole : « La peine de mort est abolie en matière politique. » (Très-bien!) Ce jour-là, tous les cœurs généreux, tous les esprits sérieux tressaillirent. Et en effet, voir le progrès sortir immédiatement, sortir calme et majestueux d'une révolution toute frémissante; voir surgir au-dessus des masses émus le Christ vivant et couronné; voir du milieu de cet immense écroulement de lois humaines se dégager dans toute sa splendeur la loi divine (bravo); voir la multitude se comporter comme un sage; voir toutes ces passions, toutes ces intelligences, toutes ces âmes, la veille encore pleines de colère, toutes ces bouches, qui venaient de déchirer des cartouches, s'unir et se confondre dans un seul cri, le plus beau qui puisse être poussé par la voix humaine : « Clémence ! » C'était là, messieurs, pour les philosophes, pour les publicistes, pour l'homme chrétien, pour l'homme politique, ce fut pour la France et pour l'Europe un magnifique spectacle. Ceux mêmes que les événements de février froissaient dans leurs intérêts, dans leurs sentiments, dans leurs affections, ceux même qui gémissaient, ceux mêmes qui tremblaient, applaudirent et reconnurent que les révolutions peuvent mêler le bien à leurs explosions les plus violentes, et qu'elles ont cela de merveilleux qu'il leur suffit d'une heure sublime pour effacer toutes les heures terribles. (Sensation.)

Du reste, messieurs, ce triomphe subit et éblouissant, quoique partiel, du dogme qui prescrit l'inviolabilité de la vie humaine, n'étonna pas ceux qui connaissaient la puissance des idées. Dans les temps ordinaires, dans ce qu'on est convenu d'appeler les temps calmes, faute d'apercevoir le mouvement profond qui se fait sous l'immobilité apparente de la surface; dans les époques dites époques paisibles, on dédaigne volontiers les idées; il est de bon goût de les railler. Rêve, déclamation, utopie, s'écrie-t-on. On ne tient compte que des faits, et plus ils sont matériels, plus ils sont estimés; on ne fait cas que des gens d'affaires, des esprits pratiques, comme on dit dans un certain jargon (bravo), et de ces hommes positifs, qui ne sont, après tout, que des hommes négatifs. (Très-bien!)

Mais qu'une révolution éclate, les hommes d'affaires, les gens habiles, qui semblaient des colosses, ne sont plus que des nains; toutes les réalités qui n'ont plus la proportion des événements nouveaux s'écroulent et s'évanouissent, les faits matériels tombent et les idées grandissent jusqu'au ciel. (Mouvement.)

C'est ainsi, c'est par cette soudaine force d'expansion que les idées acquièrent en temps de révolution, que s'est faite cette grande chose : l'abolition de la peine de mort en matière politique.

Messieurs, c'est cette grande chose, ce décret fécond qui contient en germe tout un code; ce progrès, qui était plus qu'un progrès, qui était un principe, l'Assemblée constituante l'a adopté et consacré. Elle l'a placé, je dirais presque au sommet de la Constitution, comme une magnifique avance faite par l'esprit de révolution à l'esprit de civilisation : comme une conquête, mais surtout comme une promesse; comme une sorte de porte ouverte qui laisse pénétrer au milieu des progrès obscurs et incomplets du présent, la lumière sereine de l'avenir.

Et, en effet, dans un temps donné, l'abolition de la peine capitale en matière politique doit amener et amènera nécessairement, par la toute-puissance de la logique, l'abolition pure et simple de la peine de mort. (Bravos à gauche.)

Eh bien! messieurs, cette promesse, il s'agit aujourd'hui de la retirer! cette conquête, il s'agit d'y renoncer; ce principe, c'est-à-dire la chose qui ne recule pas, il s'agit de la briser; cette journée mémorable de février, marquée par l'enthousiasme d'un grand peuple et par l'enfantement d'un grand progrès, il s'agit de la rayer de l'histoire. Sous le titre modeste de loi sur la déportation, le gouvernement nous apporte et votre commission vous propose d'adopter un projet de loi que le sentiment public, qui ne se trompe pas, a déjà traduit et résumé en une seule ligne, que voici : *La peine de mort est rétablie en matière politique.* (Dénégation à droite. — Bravos à gauche.)

Ici, les auteurs du projet, les membres de la commission

les honorables chefs de la majorité se récrient et disent : « Il n'est pas question de cela le moins du monde. Il y a une lacune dans le code pénal, on veut la remplir, rien de plus; on veut simplement remplacer la peine de mort. » N'est-ce pas? C'est bien là ce qu'on a dit? On veut donc simplement remplacer la peine de mort, et comment s'y prend-on? On combine le climat... Oui! quoi que vous fassiez, messieurs, vous aurez beau chercher, choisir, explorer, aller des Marquises à Madagascar, et revenir de Madagascar aux Marquises, aux Marquises, que M. l'amiral Bruat appelle le *tombeau des Européens*, le climat du lieu de déportation, sera toujours, comparé à la France, un climat meurtrier, et l'acclimatation, déjà très-difficile pour les personnes libres, satisfaites, placées dans les meilleures conditions d'activité et d'hygiène sera absolument impossible pour de malheureux détenus. (C'est vrai! Bravo à gauche.)

Je reprends. On veut donc simplement remplacer la peine de mort. Et que fait-on? On combine le climat, l'exil et la prison : le climat donne sa malignité, l'exil son accablement, la prison son désespoir, au lieu d'un bourreau, on en a trois. La peine de mort est remplacée. (Profonde sensation.) Ah! quittez ces précautions de paroles, quittez cette phraséologie hypocrite; soyez du moins sincères, et dites avec nous : La peine de mort est rétablie! (Bravos à gauche.)

Oui, rétablie; oui, c'est la peine de mort! Et, — je vais vous le prouver tout-à-l'heure, — moins terrible en apparence, plus horrible en réalité! (Bravo!)

Mais voyons, discutons froidement. Apparemment vous ne voulez pas faire seulement une loi sévère, vous voulez faire aussi une loi exécutable, une loi qui ne tombe pas en désuétude le lendemain de sa promulgation? Eh bien! pechez ceci.

Quand vous déposez un excès de sévérité dans la loi, vous y déposez l'impuissance. (Oui! oui! c'est vrai!) Vouloir faire rendre trop à la sévérité de la loi, c'est le plus sûr moyen de ne lui faire rendre rien; savez-vous pourquoi? C'est parce que la peine juste, au fond de toutes les consciences, a de certaines limites qu'il n'est pas du pouvoir du législateur de déplacer.

Le jour où, par votre ordre, la loi veut transgresser cette limite, cette limite sacrée, cette limite tracée dans l'équité de l'homme par le doigt même de Dieu, la loi rencontre la conscience qui lui défend de passer outre. D'accord avec l'opinion, avec l'état des esprits, avec le sentiment public, avec les mœurs, la loi peut tout. En lutte avec ces forces vives de la société et de la civilisation, elle ne peut rien. Les tribunaux hésitent, les jurys acquittent, les textes défilent et meurent sous l'œil stupéfait des juges. (Mouvement.) Songez-y, messieurs, tout ce que la pénalité construit en dehors de la justice s'écroule promptement, et, — je le dis pour tous les partis, — eussiez-vous bâti vos iniquités en granit, à chaux et à ciment, il suffira pour les jeter à terre d'un souffle (oui! oui!), de ce souffle qui sort de toutes les bouches et qu'on appelle l'opinion. (Sensation.) Je le répète, et voici la formule du vrai dans cette matière : toute loi pénale a de moins en puissance ce qu'elle a trop en sévérité. (C'est vrai!)

Mais je suppose que je me trompe dans mon raisonnement, raisonnement, remarquez le bien, que je pourrais appuyer d'une foule de preuves. J'admets que je me trompe, je suppose que cette nouveauté pénale ne tombera pas immédiatement en désuétude. Je vous accorde qu'après avoir voté pour une pareille loi, vous aurez ce grand malheur de la voir exécutée. C'est bien. Maintenant, permettez-moi deux questions : Où est l'opportunité d'une telle loi? où en est la nécessité?

L'opportunité? nous dit-on. Oubliez-vous les attentats d'hier, de tous les jours, le 15 mai, le 25 juin, le 13 juin? La nécessité? Mais est-ce qu'il n'est pas nécessaire d'opposer à ces attentats, toujours possibles, toujours flagrants, une répression énorme, une immense intimidation? La révolution de février nous a ôté la guillotine. Nous faisons comme nous pouvons pour la remplacer; nous faisons de notre mieux. (Mouvement prolongé.)

Je m'en aperçois. (On rit.)

Avant d'aller plus loin, un mot d'explication. Messieurs, autant que qui ce soit, et j'ai le droit de le dire, et je crois l'avoir prouvé, autant que qui ce soit, je repousse et je condamne, sous un régime de suffrage universel, les actes de rébellion et de désordre, les recours à la force brutale. Ce qui convient à un grand peuple souverain de lui-même, à un grand peuple intelligent, ce n'est pas l'appel aux armes, c'est l'appel aux idées. (Sensation.) Pour moi, et ce doit être, du reste, l'axiome de la démocratie, le droit de suffrage, aboli le droit d'insurrection. C'est en cela que le suffrage universel résout et dissout les révolutions. (Applaudissements.)

Voilà le principe, principe incontestable et absolu, j'y insiste. Pourtant, je dois le dire, dans l'application pénale, les incertitudes naissent. Quand de funestes et déplorables violations de la paix publique donnent lieu à des poursuites juridiques, rien n'est plus difficile que de préciser les faits et proportionner la peine au délit. Tous nos procès politiques l'ont prouvé.

Quoi qu'il en soit, la société doit se défendre. Je suis sur ce point pleinement d'accord avec vous : la société doit se défendre, et vous devez la protéger, ces troubles, ces émeutes, ces insurrections, ces complots, ces attentats, vous voulez les empêcher, les prévenir, les réprimer. Soit. Je veux comme vous.

Mais est-ce que vous avez besoin d'une pénalité nouvelle pour cela? Lisez le code. Voyez la définition de la déportation. Quel immense pouvoir pour l'intimidation et pour le châtiement!

Tournez-vous donc vers la pénalité actuelle, remarquez tout ce qu'elle remet de terrible entre vos mains.

Quoi! voilà un homme! un homme que le tribunal spécial a condamné! un homme frappé pour le plus incertain de tous les délits, un délit politique, par la plus incertaine de toutes les justices, la justice politique. (Rumeurs à droite.)

Messieurs, je m'étonne de cette interruption. Je respecte toutes les juridictions légales et constitutionnelles; mais quand je qualifie la justice politique en général comme je viens de le faire, je ne fais que répéter ce qu'a dit dans tous les siècles la philosophie de tous les peuples, et je ne suis que l'écho de l'histoire. (Applaudissements à gauche.)

Je poursuis. Voilà un homme que le tribunal spécial condamne.

Cet homme, un arrêt de déportation vous le livre; remarquez ce que vous pouvez en faire, remarquez le pouvoir que la loi vous donne! Je dis le code pénal actuel, la loi actuelle, avec sa définition dans la déportation.

Cet homme, ce condamné, ce criminel selon les uns, ce héros selon les autres : car c'est là le malheur des temps. (Explosion de murmures à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Quand la justice a prononcé, le criminel est criminel pour tout le monde, et ne peut être un héros que pour ses complices. (Bravos à droite.)

M. VICTOR HUGO. Je ferai remarquer ceci à M. le président : le maréchal Ney, jugé en 1815, a été déclaré criminel par la justice. Il est un héros pour moi, et je ne suis pas son complice. (Longs applaudissements à gauche.)

Je reprends. Ce condamné, ce criminel selon les uns, ce héros selon les autres, vous le saisissez, vous le saisissez au milieu de sa renommée, de son influence, de sa popularité; vous l'arrachez à tous, à sa femme, à ses enfants, à ses amis, à sa famille, à sa patrie; vous le déracinez violemment de tous ses intérêts et de toutes ses affections; vous le saisissez encore tout plein du bruit qu'il faisait et de la clarté qu'il répandait, et vous le jetez dans les ténèbres, dans le silence, à on ne sait quelle distance du sol natal! (Sensation.) Vous le tenez là, seul, en proie à lui-même, à ses regrets, s'il croit avoir été un homme nécessaire à son pays; à ses remords, s'il reconnaît avoir été un homme fatal. Vous le tenez là, libre, mais gardé, nul moyen d'évasion, gardé par une garnison qui occupe l'île, gardé par un stationnaire qui surveille la côte, gardé par l'Océan qui ouvre entre ces hommes et la patrie un gouffre de quatre mille lieues. Vous tenez ce homme là incapable de nuire, sans écho autour de lui, rongé par l'isolement, par l'impuissance et par l'oubli, découronné, désarmé, brisé, anéanti!

Et cela ne vous suffit pas. (Mouvement.)

Ce vaincu, ce proscrit, ce condamné de la fortune, cet homme politique détruit, cet homme populaire terrassé, vous voulez l'enfermer! Vous voulez faire cette chose, sans nom, qu'aucune législation n'a encore faite, joindre aux tortures de l'exil les tortures de la prison! multiplier une rigueur par une cruauté! (C'est vrai!) Il ne vous suffit pas d'avoir mis sur cette tête la voûte du ciel tropical, vous voulez y ajouter encore le plafond du cabanon! Cet homme, ce malheureux homme, vous voulez le murer vivant dans une forteresse qui, à cette distance, nous apparaît avec un aspect si funèbre, que vous qui la construisez, oui, je vous le dis, si vous n'êtes pas sûrs de ce que vous bâtissez là, et que vous ne savez pas vous-mêmes si c'est un cachot ou si c'est un tombeau! (Mouvement prolongé.)

Vous voulez que lentement, jour par jour, heure par heure, à petit feu, cette âme, cette intelligence, cette activité, cette ambition soit ensevelie toute vivante, toute vivante, je le répète, à quatre mille lieues de la patrie, sous ce soleil étouffant, sous l'horrible pression de cette prison-sépulchre, se torde, se creuse, se dévore, désespère, demande grâce, appelle la France, implore l'air, la vie, la liberté, et agonise et expire misérablement! oh! c'est monstrueux! (Profonde sensation.) Ah! je proteste d'avance au nom de l'humanité!

Ah! vous êtes sans pitié et sans cœur! Ce que vous appelez une expiation, je l'appelle un martyre; ce que vous appelez une justice, je l'appelle un assassinat! (Longues acclamations à gauche.)

Mais levez-vous donc, catholiques, prêtres, évêques, hommes de la religion, qui siègez dans cette assemblée et que je vois au milieu de nous, levez-vous, c'est votre rôle! Qu'est-ce que vous faites sur vos bancs? Montez à cette tribune et venez, avec l'autorité de vos saintes croyances, avec l'autorité de vos saintes traditions, venez dire à ces inspireurs de mesures cruelles, à ces applaudisseurs de lois barbares, à ceux qui poussent la majorité dans cette voie funeste, dites-leur que ce qu'ils font là est mauvais, que ce qu'ils font là est détestable, que ce qu'ils font là est impie! (Oui! oui!) Rappelez-leur que c'est une loi de mansuétude que le Christ est venu apporter au monde, et non une loi de cruauté; dites-leur que le jour où l'Homme-Dieu a subi la peine de mort, il l'a abolie (Bravo! à gauche); car il a montré que la folle justice humaine pouvait frapper plus qu'une tête innocente, qu'elle pouvait frapper une tête divine. (Sensation.)

Dites aux auteurs, dites aux défenseurs de ce projet, dites à ces grands politiques que ce n'est pas en faisant agoniser des misérables dans une cellule, à quatre mille lieues de leur pays, qu'ils apaiseront la place publique; que, bien au contraire, ils créent un danger, le danger d'exaspérer la pitié du peuple et de la changer en colère. (Oui! oui!) Dites à ces

hommes d'être humains ! Ordonnez-leur de redevenir chrétiens ! Enseignez-leur que ce n'est pas avec des lois impitoyables qu'on défend les gouvernements et qu'on sauve les sociétés, que ce qu'il faut aux temps douloureux que nous traversons, aux cœurs et aux esprits malades, ce qu'il faut pour résoudre une situation qui résulte surtout de beaucoup de malentendus et de beaucoup de définitions mal faites, ce ne sont pas des mesures de représailles, de réaction, de rancune et d'acharnement, mais des lois généreuses, des lois cordiales, des lois de concorde et de sagesse, et que le dernier mot de la crise sociale où nous sommes, je ne me laisserai pas de le répéter, non ! ce n'est pas de la compression, c'est la fraternité, car la fraternité, avant d'être la pensée du peuple, était la pensée de Dieu ! (Nouvelles acclamations.)

Mais continuons. Je presse de plus près encore l'idée de votre citadelle, ou de votre forteresse, puisqu'on choque votre sensibilité en appelant cela une citadelle. (On rit.)

Quand vous aurez institué ce pénitencier des déportés, quand vous aurez créé ce cimetière, avez-vous essayé de vous imaginer ce qui arriverait là-bas ? avez-vous la moindre idée de ce qui se passera ? Vous êtes-vous dit que vous livriez les hommes frappés par la justice politique à l'inconnu, et à ce qu'il y a de plus horrible dans l'inconnu ? Etes-vous entrés avec vous-mêmes dans le détail de tout ce que renferme d'abominable cette idée, cette affreuse idée de la réclusion dans la déportation ? (Murmures à droite.)

Tenez, en commençant, j'ai essayé de vous indiquer et de caractériser d'un mot ce que serait ce climat, ce que serait cet exil, ce que serait ce cabanon. Je vous ai dit que ce seraient trois bourreaux. Il y en a un quatrième que j'oubliais, c'est le directeur du pénitencier. Vous êtes-vous rappelé Jeannet, le bourreau de Sinnamari ? (Mouvement.) Vous êtes-vous rendu compte de ce que serait, je dirais presque nécessairement, l'homme quelconque qui accepterait à la face du monde civilisé, la charge morale de cet odieux établissement des îles Marquises, l'homme qui consentira à être le fossoyeur de cette prison et le geôlier de cette tombe ? (Long mouvement.)

Vous êtes-vous figuré si, loin de tout contrôle et de tout redressement, dans cette irresponsabilité complète, avec une autorité sans limite et des victimes sans défense, la tyrannie possible d'une âme méchante et basse ? Messieurs, les Sainte-Hélène produisent les Hudson Lowe. (Bravo.) Eh bien ! vous êtes-vous représenté toutes les tortures, tous les raffinements, tous les désespoirs qu'un homme qui aurait le tempérament de Hudson Lowe pourrait inventer pour des hommes qui n'auraient pas l'aurole de Napoléon ?

Ici, du moins, en France, à Doullens, au Mont-Saint-Michel...

L'orateur s'interrompt. (Mouvement d'attention.) Et puisque ce nom m'est venu à la bouche, je saisis cette occasion pour annoncer à M. le ministre de l'intérieur que je compte prochainement lui adresser une question sur des faits monstrueux qui se seraient accomplis dans cette prison du Mont-Saint-Michel. (Chuchotements. — A gauche : Très-bien.)

L'orateur reprend : Dans nos prisons de France, à Doullens, au Mont-Saint-Michel, qu'un abus se produise, qu'une iniquité se tente, les journaux s'inquiètent, l'Assemblée s'émeut, et le cri du prisonnier parvient au gouvernement et au peuple, répercuté par le double écho de la presse et de la tribune. Mais, dans votre citadelle des îles Marquises, le patient sera réduit à soupirer douloureusement : Ah ! si le peuple le savait ! (Très bien !) Oui, là, là-bas, à cette épouvantable distance, dans le silence, dans cette solitude murée, où n'arrivera et d'où ne sortira aucune voix humaine, à qui se plaindra le misérable prisonnier ? qui l'entendra ? Il y aura entre sa plainte et vous le bruit de toutes les vagues de l'Océan. (Sensation profonde.)

Messieurs, l'ombre et le silence de la mort pèseront sur cet effroyable baignoire politique.

Rien n'en transpirera, rien n'en arrivera jusqu'à vous, rien ! si ce n'est de temps en temps, par intervalles, une nouvelle lugubre qui traversera les mers, qui viendra frapper en France et en Europe, comme un glas funèbre, sur le timbre vibrant et douloureux de l'opinion et qui vous dira : Tel condamné est mort ! (Agitation.)

Ce condamné, ce sera, car à cette heure suprême on ne voit plus que le mérite d'un homme, ce sera un publiciste célèbre, un historien renommé, un écrivain illustre, un orateur fameux. Vous prêterez l'oreille à ce bruit sinistre, vous calculerez le petit nombre de mois écoulés et vous frissonnerez. (Long mouvement. — A gauche : ils riront !)

A ! vous le voyez bien ! c'est la peine de mort ! la peine de mort désespérée ! c'est quelque chose de pire que l'échafaud ! la peine de mort sans le dernier regard au ciel de la patrie. (Bravo ! à gauche.)

Vous ne le voudrez pas ! vous rejeterez la loi ! (Mouvement.) Ce grand principe, l'abolition de la peine de mort en matière politique, ce généreux principe tombé de la large main du peuple, vous ne voudrez pas le ressaisir ! vous ne voudrez pas le reprendre furtivement à la France qui, loin d'en attendre de vous l'abolition, en attend de vous le complément ! Vous ne voudrez pas raturer ce décret, l'honneur de la Révolution de Février ! Vous ne voudrez pas donner un démenti à ce qui était plus même que le cri de la conscience populaire, à ce qui était le cri de la conscience humaine ! (Vive adhésion à gauche.)

Je sais, messieurs, que toutes les fois que nous tirons de ce mot, la conscience, tout ce qu'on en doit tirer, selon

nous, nous avons le malheur de faire sourire de bien grands politiques. (A droite : C'est vrai ! — A gauche : Ils en conviennent !) Dans le premier moment, ces grands politiques ne nous croient pas incurables ; ils prennent pitié de nous ; ils consentent à traiter cette infirmité dont nous sommes atteints, la conscience, et ils nous opposent avec bonté la raison d'Etat. Si nous persistons, oh ! alors, ils se fâchent ; ils nous déclarent que nous n'entendons rien aux affaires, que nous n'avons pas le sens politique, que nous ne sommes pas des hommes sérieux, et... comment vous dirai-je cela ? Ma foi ! ils nous disent un gros mot, la plus grosse injure qu'ils puissent trouver ; ils nous appellent poètes ! (On rit.)

Ils nous affirment que tout ce que nous croyons trouver dans notre conscience, la foi aux progrès, l'adoucissement des lois et des mœurs, l'acceptation des principes dégagés par les révolutions, l'amour du peuple, le dévouement à la liberté, le fanatisme de la grandeur nationale, que tout cela, bon en soi sans doute, même, dans l'application, droit aux déceptions et aux chimères, et que, sur toutes ces choses, il faut s'en rapporter, selon l'occasion et la conjoncture, à ce que conseille la raison d'Etat. La raison d'Etat ! Ah ! c'est là le grand mot ! Et tout à l'heure je le distinguais au milieu d'une interruption.

Messieurs, j'examine la raison d'Etat : je me rappelle tous les mauvais conseils qu'elle a déjà donnés. J'ouvre l'histoire : je vois dans tous les temps toutes les bassesses, toutes les indignités, toutes les turpitudes, toutes les lâchetés, toutes les cruautés que la raison d'Etat a autorisées ou qu'elle a faites. Marat l'invoquait aussi bien que Louis XI ; elle a fait le 2 septembre après avoir fait la Saint-Barthélémy (Mouvement) ; elle a laissé sa trace dans les Cevannes, et elle l'a laissée à Sinnamary (Nouveau mouvement) ; c'est elle qui a dressé les guillotines de Robespierre, et c'est elle qui dresse les potences de Haynau ! (Très-bien ! très-bien !) Ah ! mon cœur se soulève. Ah ! je ne veux, je ne veux, moi, ni de la politique de la guillotine, ni de la politique de la potence, ni de Marat, ni de Haynau, ni de votre loi de déportation. (Bravos prolongés.) Et quoi qu'on fasse, quoi qu'il arrive, toutes les fois qu'il s'agira de chercher une inspiration ou un conseil, je suis de ceux qui n'hésiteront jamais entre cette vierge qu'on appelle la conscience, et cette prostituée qu'on appelle la raison d'Etat ! (Immense acclamation à gauche.)

Je ne suis qu'un poète, je le vois bien.

Messieurs, s'il était possible, ce qu'à Dieu ne plaise, ce que j'éloigne pour ma part de toutes mes forces, s'il était possible que cette assemblée adoptât la loi qu'on lui propose, il y aurait, je le dis à regret, il y aurait un spectacle douloureux à mettre en regard de la mémorable journée que je vous rappelais en commençant, ce serait une époque de calme défaisant à loisir ce que fait le grand et le bon, dans une sorte d'improvisation sublime, une époque de tempête. (Très-bien !) Ce serait la violence dans le sénat, contrastant avec la sagesse dans la place publique. (Bravos à gauche.) Ce serait les hommes d'état se montrant aveugles et passionnés là où les hommes du peuple se sont montrés intelligents et justes. (Murmures à droite.) Oui, intelligents et justes, messieurs, savez-vous ce que faisait le peuple en février en proclamant la clémence ? il fermait la porte des révolutions. Et savez-vous ce que vous faites en décrétant les vengeances ? vous la rouvrez. (Mouvements prolongés.)

Messieurs, cette loi, dit-on, est destinée à ne régir que l'avenir, Ah ! puisque vous prononcez ce mot, l'avenir, c'est précisément sur ce mot et sur ce qu'il contient que je vous engage à réfléchir. Voyons, pour qui faites-vous cette loi ? Le savez-vous ? (Immense agitation sur tous les bancs.)

Messieurs de la majorité, vous êtes victorieux en ce moment, vous êtes les plus forts, mais êtes-vous sûrs de l'être toujours ? (Longues rumeurs à droite.)

Ne l'oubliez pas, le glaive de la pénalité politique n'appartient pas à la justice, il appartient au hasard. (L'agitation redouble.) Il passe au vainqueur avec la fortune. Il fait partie de ce hideux mobilier révolutionnaire que tout coup d'état heureux, que toute émeute triomphante trouve dans la rue et ramasse le lendemain de la victoire, et il a cela de fatal, ce terrible glaive, que chaque parti est destiné tour à tour à le tenir entre ses mains et à le sentir sur sa tête. (Sensation générale.)

Ah ! quand vous combinez une de ces lois de vengeance, (Non, non à droite) que les partis vainqueurs appellent lois de justice dans la bonne foi de leur fanatisme (Mouvement), vous êtes bien imprudents d'aggraver les peines et de multiplier les rigueurs (Nouveau mouvement.) Quant à moi, qui ne sais pas moi-même, dans cette époque de trouble, l'avenir qui m'est réservé, je plains d'une pitié fraternelle toutes les victimes actuelles, toutes les victimes possibles de nos temps révolutionnaires. Je hais, et je voudrais briser tout ce qui peut servir d'arme aux violences. Or, cette loi que vous faites est une loi redoutable qui peut avoir d'étranges contre-coups ; c'est une loi perfide dont les retours sont inconnus.

Et peut-être, au moment où je vous parle, savez-vous qui je défends contre vous ? C'est vous. (Profonde sensation.)

Où, j'y insiste, vous ne savez pas vous-mêmes ce qu'à un jour donné, ce que, dans des circonstances possibles, votre propre loi fera de vous. (Agitation inexprimable. Les interruptions se croisent.)

Vous vous récriez de ce côté, vous ne croyez pas à mes paroles. (A droite : Non ! non !) Voyons, vous pouvez fermer les yeux à l'avenir ; mais les fermez-vous au passé ? L'avenir se conteste, le passé ne se refuse pas. Eh bien ! tournez la tête ; regardez à quelques années en arrière. Sup-

posez que les deux révolutions survenues depuis vingt ans aient été vaincues par la royauté ; supposez que votre loi de déportation eût existé alors, Charles X aurait pu l'appliquer à M. Thiers, et Louis-Philippe à M. Odilon Barrot (Applaudissements à gauche.)

Quand je vous parle des revanches de la destinée et de tout ce qu'une pareille loi peut contenir de contre-coups, vous murmurez Eh bien ! j'insiste encore, et je vous préviens seulement que si vous murmurez maintenant, vous murmurez contre l'histoire. Ecoutez !

De tous les hommes qui ont dirigé le gouvernement ou dominé l'opinion depuis soixante ans, il n'en est pas un, pas un ! entendez-vous bien ? qui n'ait été précipité, soit avant, soit après ; tous les noms qui rappellent des triomphes rappellent aussi des catastrophes ; l'histoire les désigne par des synonymes, où sont empreintes leurs disgrâces ; tous, depuis le captif d'Olmütz, qui avait été Lafayette, jusqu'au déporté de Sainte-Hélène, qui avait été Napoléon. (Mouvement.)

Voyez et réfléchissez. Qui a repris le trône de France en 1814 ? L'exilé de Hartwel. Qui a régné après 1830 ? Le proscrit de Reichenau, redevenu aujourd'hui le banni de Claremont. Qui gouverne en ce moment ? Le prisonnier de Ham. (Profonde sensation.) Faties des lois de proscription maintenant ! (Bravo ! à gauche.)

Ah ! que ceci vous instruisse ? que la leçon des uns ne soit pas perdue pour l'orgueil des autres !

L'avenir est un édifice mystérieux que nous bâtissons nous-mêmes de nos propres mains dans l'obscurité, et qui doit plus tard nous servir à tous de demeure. Un jour vient où il se referme sur ceux qui l'ont bâti. Ah ! puisque nous le construisons aujourd'hui pour l'habiter demain, puisqu'il nous attend, puisqu'il nous saisira, sans doute, composons-le donc, cet avenir, avec ce que nous avons de meilleur dans l'âme et non avec ce que nous avons de pire, avec l'amour et non avec la colère.

Faisons-le rayonnant et non ténébreux, faisons-en un palais et non une prison.

Messieurs, la loi qu'on vous propose est mauvaise, barbare, inique. Vous la repousserez, j'ai foi dans votre sagesse et dans votre humanité. Songez-y au moment du vote. Quand les hommes mettaient dans une loi l'injustice, Dieu y met la justice, et il frappe avec cette loi ceux qui l'ont faite. (Mouvement général et prolongé.)

Un dernier mot, ou pour mieux dire, une dernière prière, une dernière supplication.

Ah ! croyez-moi, je m'adresse à vous tous, hommes de tous les partis qui siègez dans cette enceinte, et parmi lesquels il y a, sur tous ces bancs, tant de cœurs généreux et tant d'intelligences élevées, croyez-moi, je vous parle avec une profonde conviction et une profonde douleur, ce n'est pas un bon emploi de notre temps que de faire des lois comme celle-ci ! (Très bien ! c'est vrai !) Ce n'est pas un bon emploi de notre temps que de nous tendre les uns aux autres des embûches dans une pénalité terrible et obscure, et de creuser pour nos adversaires des abîmes de misère et de souffrance où nous tomberons peut-être nous-mêmes (Agitation.)

Mon Dieu ! quand donc cesserons-nous de nous menacer et de nous déchirer ? Nous avons pourtant autre chose à faire ! Nous avons autour de nous les travailleurs qui demandent des ateliers, les enfants qui demandent des écoles, les vieillards qui demandent des asiles, le peuple qui demande du pain, la France qui demande de la gloire ! (Bravo à gauche. — On rit à droite.)

Nous avons une société nouvelle à faire sortir des entrailles de la société ancienne, et quant à moi, je suis de ceux qui ne veulent sacrifier ni l'enfant, ni la mère. (Mouvement.) Ah ! nous n'avons pas le temps de nous haïr ! (Nouveau mouvement.)

La haine dépense de la force, et, de toutes les manières de dépenser de la force, c'est la plus mauvaise. (Très-bien ! bravo !) Réunissons fraternellement tous nos efforts, au contraire, dans un but commun, le bien du pays. Au lieu d'échafauder péniblement dans des lois d'irritation et d'animosité, des lois qui calomnient ceux qui les font (Mouvement), cherchons ensemble, et cordialement, la solution du redoutable problème de civilisation qui nous est posé, et qui contient, selon ce que nous en saurons faire, les catastrophes les plus fatales ou le plus magnifique avenir. (Bravo ! à gauche.)

Nous sommes une génération prédestinée, nous touchons à une crise décisive, et nous avons de bien plus grands et plus effrayants devoirs que nos pères. Nos pères n'avaient que la France à servir, nous, nous avons la France à sauver. (Bravo ! bravo !) Non, nous n'avons pas le temps de nous haïr ! (Mouvement prolongé.) Je vote contre le projet de loi ! (Acclamations à gauche et longs applaudissements. La séance est suspendue pendant que tout le côté gauche en masse descend et vient féliciter l'orateur au pied de la tribune.)

Loi sur la déportation.

Ont voté pour : MM. AUBRY (Maurice), FEBVREL, HOUEL, de RAVINEL et RESAL.

Ont voté contre : MM. FOREL (Carlos), et HUOT. M. Buffet était absent.

Chronique locale.

A peine l'incendie qui vient de désoler la commune

de Lignéville était-il éteint, qu'un autre incendie envahissait la commune de Sandancourt. Le 6 de ce mois, à trois heures du matin, le feu a pris à la maison du sieur Nicolas Perrin et l'a détruite en grande partie. Le corps de logis a seul échappé. Les flammes se sont développées avec tant d'intensité que le propriétaire a eu à peine le temps de sauver ses chevaux et que tout le bétail a péri. L'arrivée des pompes de toutes les communes voisines et la promptitude des secours ont empêché le feu d'étendre plus loin ses ravages.

La maison et le mobilier du sieur Perrin étaient assurés pour une somme de 20,000 fr.; les pertes s'élevaient à 15,000 fr. et seront couvertes par l'assurance.

On ignore les causes de ce sinistre, cependant on ne l'attribue pas à la malveillance.

Un autre incendie, qui a éclaté la nuit du 3 avril dans la maison du sieur Briot, plafonneur au hameau de la Mouline, commune de Ramonchamp, et qui a détruit l'habitation et les meubles qu'elle contenait, est malheureusement soupçonnée d'être l'œuvre de la malveillance. La perte s'élève à 6,226 fr., dont la moitié environ seulement était assurée.

Par décret du président de la République, en date du 9 avril, M. Pommier (Charles) a été nommé maire de Mirecourt, en remplacement de M. Laprevotte, démissionnaire, et M. Evrard-Masson, adjoint de ladite ville.

Intérieur.

La fermeture de quelques réunions électorales, de par les ordres de M. Carlier, sous la haute et digne protection de M. Baroche, est le sujet de conversations animées. On se rend compte maintenant de l'ajournement indéfini : du projet de loi contre la presse par les saisies qu'on accumule contre les journaux indépendants. On se rend compte de même du peu d'empressement du ministère à appeler la discussion sur ses projets liberticides. Le gouvernement paraît décidé à ne plus couvrir ses actes arbitraires de marques de la légalité. Tant mieux, ce sera une hypocrisie de moins.

— La réunion du conclave, convoqué demain à l'effet de désigner le candidat de la démocratie pour le département de la Seine est l'objet de commentaires des plus animés parmi les représentants.

— La scission dans la majorité paraît se faire d'autant plus profonde chaque jour qu'elle met plus de temps à éclater.

— L'inconcevable arrêt de la cour d'assises de la

Seine, qui a condamné le citoyen Buvignier à un an de prison et cinq ans d'interdiction des droits civils a frappé de stupeur les amis les plus zélés du pouvoir et dessillé les yeux des plus absolutistes.

DERNIER COURRIER.

Paris, le 14 avril.

— Le 13 avril à minuit, le conclave s'est ouvert dans la salle de la rue de Charonne. Comme à la réunion du mois de mars, le bureau a fait connaître la liste du candidat inscrit sur le registre du comité. Nous remarquons les noms suivants :

MM. Jean Lebert, Dupont de l'Eure, Luc Desage, d'Alton-Shée, Heurtaud, maréchal des logis, Emile de Girardin, Eugène Sue, Demoy Jean, Pugeot, soldat, Villegardelle, Mallarmet, Audry de Puyraveau, Forestier, con, Cabet, Jean Daniel dit Henri, soldat.

Le nombre des délégués présents étant de 250, le quart des voix, c'est-à-dire 58 suffrages sont nécessaires pour la prise en considération.

Parmi les candidatures prises en considération, nous remarquons les suivantes : Audry de Puyraveau, 128 suffrages; Pugeot, soldat, 141; d'Alton-Shée, 120; Cabet, 101; Heurtaud, 133; Luc de Sage, 106; Mallarmet, 146; Villegardelle, 96; Dupont (de l'Eure), 111; Eugène Sue, 164; Emile de Girardin, 74.

La discussion générale a été écartée, mais les débats sur chaque candidature ont été très-étendus. On a hésité longtemps entre une candidature civile et une candidature militaire.

Lorsqu'on en est arrivé à la candidature du citoyen Eugène Sue, il a été demandé si contrairement à la lettre du mois de mars, il était décidé à accepter la candidature, sur l'affirmation du citoyen Vidal, qu'Eugène Sue sans cependant briguer la candidature, accepterait, s'il était désigné, le succès de la candidature d'Eugène Sue n'a plus été douteux. Or, en présence des sympathies hautement manifestées des membres du comité, les partisans des deux candidatures sérieuses qui restaient encore à examiner, à savoir celle de Dupont de l'Eure et Emile de Girardin. Ceux-ci ont déclaré se rallier à celle d'Eugène Sue.

Enfin le scrutin s'est ouvert à onze heures et demi du matin. A une heure, le résultat du dépouillement était proclamé.

Nombre des votans . . . 227

Majorité 114

Ont obtenu les citoyens :

Eugène Sue 145 suffrages
Jean Daniel, dit Henri, soldat. 80
Audry de Puyraveau 2
Villegardelle 2

En conséquence, le citoyen Eugène Sue a été proclamé candidat de la démocratie aux élections du 28 avril pour le département de la Seine.

A cet instant, le président a annoncé que les réunions électorales ont été interdites par M. Carlier dans le 8^e arrondissement. L'assemblée adopte à l'instant une protestation rédigée par M. Crémieux, l'un des délégués.

Le Rédacteur-Gérant, A. THÉRIN.

ANNONCES.

REVUE SOCIALE

OU

SOLUTION PACIFIQUE DU PROBLÈME DU PROLÉTARIAT,

PUBLIÉE PAR

Jules Leroux, Paul Rochery, Louis Nétré.

La REVUE SOCIALE paraît régulièrement le 1^{er} de chaque mois. — 16 pages in-4^e à deux colonnes. — Les bureaux d'abonnement et de rédaction, à Paris, rue des Saints-Pères, n^o 16.

Le prix d'abonnement est de :

POUR PARIS :

Un an 5 fr. »
Six mois 2 50
Le numéro » 50

POUR LES DÉPARTEMENTS :

Un an 6 fr. »
Six mois 3 »
Le numéro » 60

Les souscripteurs recevront franc de port à domicile dans toute la France.

Ils enverront leur mandat sur la poste par lettres affranchies.

Le quatrième numéro, 1^{er} avril, qui vient de paraître, contient :

Revue politique. — Du budget républicain, par JULES LEROUX. — Droit des femmes, par LUC DESAGES. — Pourquoi la République est indestructible, par PAUL ROCHERY. — La peur, par ULYSSE CHARPENTIER. — Novator, par LÉO. — Chronique mensuelle des départements. — Bulletin bibliographique.

ABONNEMENT : } PARIS.
Un an 20 fr.
Six mois 10
Trois mois 5

BUREAUX : RUE JACOB, 5.

DÉPARTEMENTS.
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9

LE

DRAPEAU DU PEUPLE,

JOURNAL QUOTIDIEN, SEUL ORGANE DES PRINCIPES CHRÉTIENS, DÉMOCRATIQUES ET SOCIAUX,

Vient d'être mis en société au capital de 50,000 fr., par acte authentique passé, le 20 mars 1850, devant M^e Trépagne, notaire à Paris. Chaque action est de 100 fr., au porteur; elle donne droit à 5 pour 100 d'intérêt et à une part proportionnelle dans les bénéfices.

Les actions sont, à volonté, remboursables par un nombre d'abonnements équivalents

On souscrit dès à présent au Bureau du Journal. ENVOYER UN MANDAT DE POSTE OU DE COMMERCE A L'ORDRE DU DIRECTEUR.

APPRECIATION DU DRAPEAU DU PEUPLE

PAR LA Voix du Peuple ET LA Tribune lyonnaise.

« Le DRAPEAU DU PEUPLE : tel est le titre d'un journal dont nous recevons aujourd'hui le premier numéro, et qui promet à la Démocratie socialiste un nouvel auxiliaire. Qu'il n'espère pas cependant être par elle accueilli sans défiance : des antécédents déplorables, les traditions de plusieurs siècles, des faits récents d'une éclatante signification ont rendu fort difficile la tâche que s'impose le Drapeau du Peuple, dont la plupart des articles sont signés par des abbés. On se défie à bon droit des doctrines et des prêtres catholiques, surtout depuis que les unes et les autres ont été représentés, pour ainsi dire, officiellement, à l'Assemblée nationale, par des hommes que vous savez; dans la presse, par des journaux tels que l'Univers religieux, la Voix de la Vérité, l'Ami de la Religion, etc.

« Il est vrai que le Drapeau du Peuple se pose en antagoniste déclaré et de ces journaux et de ces hommes; il est vrai que, dans la question religieuse, il se place avant tout sur le terrain de la liberté et de la discussion, en même temps qu'il déclare le salaire du clergé con-

traire au principe démocratique de la liberté de conscience, odieux pour les religions qui le reçoivent et dangereux pour la liberté; il est vrai que, dans la question politique, il proclame pour l'avenir, avec la souveraineté de tous et de chacun, la République démocratique et sociale, à l'ombre du drapeau rouge, comme symbole d'unité et de fraternité; il est vrai que, dans la question sociale, il affirme le droit au travail et à tous les fruits du travail, le droit de propriété qui en résulte, l'abolition de l'usure, c'est-à-dire de l'intérêt du capital sous toutes ses formes, le maintien sacré de la famille, la liberté complète de l'association à tous les degrés.

« A ces signes, nous reconnaissons assurément le Drapeau du Peuple pour un des nôtres; nous l'accueillons avec joie dans nos rangs; mais il n'aura pas fait peu de chose s'il parvient à faire taire la méfiance et à démontrer, comme il s'en flatte, qu'il y a concorde et sympathie entre ces principes et les doctrines du catholicisme. Nous l'attendons à l'œuvre et nous lui souhaitons un heureux succès. » (Voix du Peuple.)

« Un journal quotidien a paru avec cette devise : Christianisme, Démocratie, Socialisme.

« Nous ne pouvons qu'applaudir à cette œuvre nouvelle et grandiose; car la fondation d'un journal religieux et démocrate est un événement dont les suites sont incalculables.

« Disons-le bien haut : à nos yeux, la démocratie n'a de base réelle que par le sentiment religieux. Religion et démocratie sont synonymes.

« Nous n'analyserons pas le programme du Drapeau du Peuple; nous le publierons dans un prochain numéro, non à titre de réclame pour un journal qui n'en a certes pas besoin, mais comme un résumé de doctrine démocratique, comme enseignement, et les lecteurs nous en sauront gré.

« Ses rédacteurs sont de rudes jouteurs que le Ciel nous envoie. Que les démocrates suivent l'inspiration de ces hommes d'élite, et le jour où tous, sans exception, comprendront la nécessité du sentiment religieux, à compter de ce jour, la République sera impérissable. La République est un droit divin; nous le prouverons aux plus incrédules.

(Tribune lyonnaise.)